

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°68/2014****OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Conseillers en exercice	: 23
Présents	: 20
Excusés	: 3
Pouvoirs	: 3
Votants	: 23

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi trente septembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-deux septembre 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjointes,
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Virginie CHABERT, Erwann LE NEGRATE, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Annie BARBIER, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Pierre BRANCATO qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Anne FONTANEZ-PEDERSEN qui a donné pouvoir à Aline ZANI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'adapter régulièrement le tableau des effectifs en fonction des besoins de la Commune, mais également en fonction de la réussite des agents à certains concours et examens professionnels de la Fonction Publique Territoriale, ou encore aux possibilités d'avancement de grade à l'ancienneté.

Les possibilités d'avancement de grade ou de promotion interne font apparaître la nécessité de créer un poste d'attaché principal, un poste de technicien et un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Une fois ces postes créés, le Maire a la possibilité de procéder aux avancements de grade par voie d'arrêté.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

DECIDE DE CREER un poste d'attaché principal, un poste de technicien et un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet ;

APPROUVE la modification du tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le